

## COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

## ARRÊTÉ N° PM076/2023

**OBJET :** Règlementation du stationnement  
Déménagement  
6 rue de l'Artisanat

---

Le MAIRE de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1, L 2212-2, L2212-5 ;

VU le code de la voirie routière ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

VU la demande de Monsieur AYDINLI et Madame AKKIN, en date du 19 mai 2023 ;

CONSIDERANT qu'il va être entrepris un déménagement ;

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer le stationnement pour assurer la sécurité des usagers et celle des déménageurs ;

CONSIDERANT que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération ;

## A R R Ê T É

**ARTICLE 1 :** Du samedi 27 mai au lundi 29 mai 2023, le stationnement des véhicules sera autorisé, sur 3 emplacements devant le 6 rue de l'Artisanat, uniquement aux véhicules effectuant le déménagement.

**ARTICLE 2 :** Le stationnement des autres véhicules est interdit, ce jour, sur ces emplacements.

**ARTICLE 3 :** Une signalisation appropriée sera installée par les services de la commune.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du déménagement 48 heures avant son début par les services de la commune.

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

**Acte publié le**

**2 4 MAI 2023**

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- Monsieur le responsable de la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Madame la responsable en charge de la collecte des ordures ménagères à la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais,
- Monsieur AYDINLI et Madame AKKIN, 6 rue de l'Artisanat, 69290 GRÉZIEU-LA-VARENNE.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE, le 23 mai 2023.

LE MAIRE : Bernard ROMIER

